

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/75

20 mai 1998

(98-2126)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

NORVEGE

Déclaration distribuée par M. Knut Vollebæk,
Ministre des affaires étrangères

Un monde de plus en plus globalisé nous impose à tous, gouvernements, système de l'OMC et communauté internationale dans son ensemble, des objectifs exigeants. Mais il offre aussi des possibilités entièrement nouvelles. Nous devons veiller à ce qu'elles soient uniformément réparties et à ce que les intérêts soient préservés d'une manière équilibrée. Ainsi, la croissance suscitée par le commerce continuera de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le relèvement des niveaux de vie.

Depuis l'achèvement du Cycle d'Uruguay, l'OMC est devenue une institution possédant une compétence et une intégrité incontestables. Beaucoup a été accompli durant les 50 dernières années, mais des tâches importantes nous attendent encore en ce qui concerne le renforcement des règles et l'amélioration de l'accès aux marchés. Il faut les mener à bien en tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Si nous nous tournons vers l'avenir, le défi primordial est de faire en sorte que le système commercial multilatéral présente un intérêt pour l'ensemble des Membres. Il faut tenir dûment compte de l'objectif de développement durable tel qu'il est exprimé dans le préambule de l'Accord sur l'OMC.

Le programme incorporé de l'OMC donne certaines orientations pour l'évolution du système commercial multilatéral, notamment en ce qui concerne l'agriculture et les services. Permettez-moi d'évoquer brièvement ces deux questions.

Par l'Accord sur l'agriculture (article 20), nous sommes tous tenus d'engager des négociations en vue de poursuivre le processus de réforme agricole avec l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection. Cela étant, une réduction peut être substantielle sans pour autant signifier une élimination des subventions agricoles. Les négociations à venir ne pourront être autre chose qu'un pas en direction de cet objectif. Les réductions, quelles qu'elles soient, dépendront également des divers facteurs et conditions énoncés à l'article 20, y compris ce qu'on appelle les considérations autres que d'ordre commercial définies comme étant, entre autres choses, la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement. Comme cela a été souligné durant le Cycle d'Uruguay, pour la Norvège, les considérations autres que d'ordre commercial continuent d'être des composants essentiels de nos politiques agricoles et englobent non seulement la sécurité alimentaire, mais également des éléments tels que l'environnement, la politique rurale et le volet social. La notion de multifonctionnalité tient largement compte des considérations autres que d'ordre commercial. Le Sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu en 1996 a souligné l'importance de la production alimentaire dans les zones à faible potentiel. Il est possible qu'une telle production dépende de niveaux de soutien et de protection considérables. En conséquence, tout en maintenant le système commercial et en préservant les intérêts des pays en développement, il faudra que ce caractère multifonctionnel

de l'agriculture soit un élément clé des délibérations futures. La Norvège se propose de participer à un vaste processus analytique portant sur ces questions.

Le Cycle d'Uruguay s'est achevé avec un accord-cadre sur les services. Depuis, nous avons réussi à conclure des accords qui améliorent l'accès aux marchés dans d'importants secteurs. Les Membres de l'OMC se sont engagés à poursuivre les négociations dans tous les secteurs, dont les services de transport maritime, considérant que nous avons pour objectif de faire de l'AGCS le cadre global régissant l'ensemble du commerce des services.

Les travaux portant sur plusieurs autres questions, telles que l'environnement, l'investissement et la politique en matière de concurrence, devraient être accélérés et achevés largement à temps pour la préparation de la Conférence ministérielle qui se tiendra en 1999. Nous pensons comme le Directeur général qu'il faut donner une impulsion politique aux travaux relatifs au thème commerce et environnement, et serions favorables à l'idée d'organiser une réunion de haut niveau sur cette question. En outre, nous devrions envisager d'entreprendre de nouvelles tâches pour améliorer et étendre la primauté du droit dans le commerce international, assurée par l'OMC. Le commerce électronique revêt de plus en plus d'importance et offre de grandes possibilités pour les échanges mondiaux. Nous accueillons favorablement la mission éventuellement confiée à l'OMC de veiller à ce que soient appliquées des règles de l'Organisation en matière de non-discrimination et de transparence sur le marché électronique.

Pour maintenir la crédibilité du système et répondre aux préoccupations légitimes exprimées par la société civile, je pense qu'il est réellement nécessaire de débattre plus en détail de la meilleure façon dont nous pourrions tenir compte des aspects qualitatifs - comme la santé et l'environnement - du système commercial multilatéral. Les travaux concrets sur ces questions se déroulent principalement dans d'autres institutions internationales. Mais il importe que nous nous efforcions tous de continuer d'améliorer le cadre global à cet égard.

L'Organisation - ainsi que ses Membres - doit aussi faire tout son possible pour lutter contre la marginalisation des pays pauvres dans le commerce mondial. Si les pays les moins avancés ne sont pas pleinement intégrés dans le système commercial multilatéral, l'OMC ne deviendra jamais une organisation véritablement mondiale. Une assistance technique coordonnée émanant de toutes les institutions concernées est un moyen important parmi d'autres. Pour renforcer la prévisibilité et les possibilités de planification à long terme à l'OMC, notre objectif devrait être d'inclure ces activités dans le budget ordinaire.

Outre l'assistance technique, il faut améliorer l'accès aux marchés pour les PMA. J'ai relevé avec intérêt l'idée avancée ce matin par le Directeur général d'éliminer tous les droits de douane sur les produits des PMA, et nous devrions tous - pays développés et pays en développement les plus avancés confondus - aller le plus loin possible pour donner suite à cette demande.

L'accession, processus d'élargissement de l'OMC, est essentielle pour donner à l'Organisation un caractère vraiment universel; 31 pays sont actuellement candidats, dont plusieurs pays importants. La Norvège souhaite qu'ils accèdent rapidement à l'OMC en acceptant les règles et sur la base de conditions intéressantes en matière d'accès aux marchés. Il convient d'accorder toute notre attention à la nécessité de faire preuve de compréhension en ce qui concerne l'accession des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés.

Dans notre déclaration ministérielle de Singapour, nous avons clairement formulé notre engagement de respecter les normes fondamentales du travail reconnues au plan international. Il s'agit de normes auxquelles adhèrent la plupart des Membres de l'OMC. Des travaux importants sont en cours à l'OIT, qui, espérons-le, déboucheront sur l'adoption d'une déclaration relative aux normes

du travail à la conférence de l'OIT en juin. Dans le cadre du suivi de cette déclaration, la Norvège a l'intention de prendre l'initiative d'un séminaire qui se tiendrait à Genève, auquel nous demanderons à l'OIT de participer, incluant la participation des Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED. Le pari que nous faisons est de parvenir à un consensus sur le fait que le commerce ouvert et la mondialisation devraient promouvoir non seulement la prospérité économique, mais aussi les normes fondamentales du travail reconnues. L'OMC a également un rôle à jouer à cet égard. En traitant cette question à l'OMC, nous contribuerons à maintenir l'appui en faveur du système commercial multilatéral et à empêcher le recours à des sanctions et mesures protectionnistes unilatérales. La Norvège estime que ces normes devraient être intégrées dans le cadre de l'OMC.

La Norvège accorde une priorité spéciale à la mise en oeuvre intégrale dans les délais prescrits des accords. La crédibilité et le bon fonctionnement du système commercial multilatéral dépendent tout autant de la capacité des Membres à mettre en oeuvre les accords que de leur aptitude à relever les défis nouveaux. Le système ne pouvant fonctionner sans un soutien total, tous les Membres - quel que soit leur niveau de développement - sont demandeurs quand il s'agit de la mise en oeuvre.

La transparence est l'un des principes fondamentaux de l'OMC. Elle comprend la notification des lois et réglementations nationales, et les modifications qui y sont apportées. Mais elle englobe également l'inclusion de la société civile dans les délibérations concernant la politique commerciale, notamment au niveau national, mais aussi au plan international. Il faut stigmatiser le manque de respect des prescriptions en matière de notification. Je demande un renforcement de la discipline. Cela dit, je reconnais que, en particulier dans le cas des pays les moins avancés, une notification incomplète est souvent étroitement liée aux capacités administratives. On peut espérer qu'une assistance technique efficace et pertinente remédiera à cette situation.

Enfin, M. le Président, je voudrais vous assurer du soutien ininterrompu de la Norvège au système commercial multilatéral. Petit pays fortement dépendant du commerce extérieur, nous y avons un intérêt à la fois national et systémique. C'est pourquoi nous nous réjouissons à la perspective de participer activement et dans un esprit constructif à la préparation des négociations à venir, ainsi qu'aux négociations elles-mêmes.
